

## Vos élu·es vous informent !

**Astreintes, sécurité, moyens et emplois** : les élu·es ont interrogé la direction sur les conditions de travail et demandé des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les équipes.

### 1. Astreintes et répartition de la charge

La direction formalise l'utilisation des véhicules de service pendant les astreintes de niveau 2, qui peuvent nécessiter un déplacement sur site. Une fiche doit permettre d'identifier la personne disposant du véhicule et un compte rendu doit assurer la traçabilité des interventions.

La direction affirme que les astreintes constituent une obligation pour les salarié·es identifié·es. Des élu·es contestent cette interprétation, rappellent les différences de pratiques entre les stations et soulèvent la question de la sécurité des déplacements. **Le désaccord demeure.**

Les élu·es demandent une répartition plus équitable des astreintes ainsi qu'une étude de la charge de travail.

La direction accepte le principe d'intégrer le responsable IMG aux astreintes, compte tenu des sollicitations qu'il reçoit déjà dans son domaine de compétences. Les sollicitations des spécialistes du support, y compris en dehors de leurs périodes d'astreinte, restent toutefois un point de vigilance.

### 2. DUERP et PAPRIACT 2026

Sur les huit réunions de préparation organisées, une seule a accueilli des participant·es. Après une suspension de séance, le CSE adopte un **avis favorable avec réserves**.

Les réserves portent notamment sur :

- les stationnements abusifs ;
- la protection de la rampe du parking ;
- l'état dégradé de la chaussée à l'entrée ;
- l'étude d'un dispositif d'ouverture du portail par lecture des plaques d'immatriculation ;
- l'organisation d'exercices en cas d'intrusion ;
- identification de l'emplacement du défibrillateur.

Le CSE demande un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions.

Un exercice incendie est annoncé avant la fin de l'année. Une mission consacrée à la gestion des crises est prévue du **10 au 16 novembre** afin de définir les conduites à tenir et de préparer des exercices adaptés.

Une note doit également être adressée afin de demander le retrait des véhicules laissés durablement sur le parking.

### 3. Parc automobile

Selon la direction, le blocage des cartes carburant résulte d'un changement de logiciel chez Total.

Le plafond de dépenses a déjà été relevé à **400 euros par mois** pour les véhicules de la rédaction. Les élu·es interrogent toutefois la direction sur l'adéquation de ce montant avec l'évolution des prix du carburant et les difficultés de circulation à Mayotte. La direction appelle à une utilisation responsable des cartes.

Le retour des logos « **Mayotte la 1ère** » sur les véhicules est retenu, avec toutefois un véhicule qui restera sans logo.

Un abonnement de stationnement est à l'étude avec la mairie de Mamoudzou. Dans l'attente, les frais de stationnement peuvent être remboursés via Concur, y compris pour les salarié·es en contrat CDD.

### 4. Rédaction et charge de travail

En grille pleine, quatre équipes télé sont prévues du lundi au jeudi, trois le vendredi et le samedi, et deux le dimanche.

Les réductions constatées sont expliquées par les absences, les difficultés de remplacement ainsi que par la compensation des moyens mobilisés lors de la rentrée et des visites ministérielles. La direction annonce un retour rapide à quatre équipes le lundi.

Les élu·es alertent sur l'accumulation des tâches liées à la télévision, à la radio et au web, ainsi que sur la surcharge de travail. **Cette situation met en péril le vivier de CDD : certain·es envisagent même de mettre fin à leur collaboration avec Mayotte la 1ère.**

Le DCI s'engage à faire preuve davantage de vigilance dans la répartition du travail et à améliorer la coordination des tournages.

Pour les vacances d'octobre, la matinale filmée, **Zakweli** et le journal de 13 heures sont maintenus afin de préserver la dynamique de rentrée.

La grille intermédiaire prévoit trois équipes télé du lundi au samedi et deux le dimanche, ainsi que des journaux du soir d'une durée de quinze minutes.

Des retards dans la validation des contrats CDD, ayant notamment des conséquences sur le versement des salaires, sont également signalés à la rédaction et à la technique.

La RH annonce des régularisations et demande aux CDD de signer rapidement les contrats dès leur réception par mail. Les élu·es rappellent toutefois que leur réception effective doit être vérifiée.

### 5. Recrutements et postes vacants

Le remplacement d'un journaliste prochainement à la retraite a été anticipé par la mobilité d'un collègue venant de **Wallis**.

À la rédaction, deux passages en CDI restent en attente de déblocage administratif, alors que les personnes concernées sont déjà planifiées en plein temps depuis septembre.

Deux autres recrutements ont été validés ; les notifications doivent suivre.

Les élu·es demandent que tous les postes vacants soient pourvus. La direction ne s'y oppose pas mais

explique aussi que le maintien de postes vacants permet de conserver une marge de recours aux CDD.

La direction indique également que l'ETP correspondant à un ancien JRI récemment parti à la retraite n'est plus comptabilisé dans l'effectif de Mayotte depuis plusieurs années. Il était uniquement rattaché administrativement à Mayotte.

### 5.1 Prochaines publications de postes vacants

Concernant les prochaines publications de postes vacants, selon la direction un ETP doit rester disponible pour permettre le retour éventuel d'un journaliste-rédacteur, anciennement rédacteur en chef.

Dans le cadre de sa permutation, celui-ci occupe actuellement à La Réunion l'ETP d'un rédacteur mis à disposition à Mayotte en tant que DCI.

### 5.2 Poste de responsable financier

Le poste de responsable financier reste gelé.

La direction souhaite engager une réflexion avec les partenaires sociaux afin d'affecter cet ETP à l'opérationnel et de délocaliser les fonctions financières.

Les élu·es ont d'ores et déjà exprimé leur désaccord avec cette orientation. **Aucune réaffectation définitive n'est toutefois actée à ce stade.**

La direction maintient sa position selon laquelle l'ETP restera rattaché à Mayotte.

### 5.3 Responsable informatique et support technique

Concernant le responsable informatique, la direction indique qu'elle privilégie dans un premier temps la stabilisation du centre technique.

Aucun intérim de chef d'équipement n'a été mis en place pendant la mission du titulaire à **Saint-Pierre-et-Miquelon**.

Les élu·es demandent un renfort sur les interventions du support, au-delà des missions de recensement et de rangement du matériel confiées à un OPS.

## **6. Vie de l'entreprise**

### 6.1 Poste de responsable financier

La mairie accepte d'examiner certaines situations individuelles et limitées. Les services doivent transmettre les cas concernés ainsi que les plaques d'immatriculation.

**Aucune dérogation générale n'est annoncée à ce stade.**

## 6.2 Tableaux de service

Les élu·es rappellent l'engagement, toujours non respecté, d'une communication des tableaux de service **au moins deux semaines à l'avance**, notamment pour les salarié·es en CDD.

La direction annonce qu'un rappel sera effectué auprès des équipes.

Mamoudzou, le 30 septembre 2026